



La mise en œuvre des recommandations de la CIPR par les autorités japonaises : premières réflexions

Jacques Lochard

Président du Comité 4 de la CIPR

Journée SFRP

L'accident de Fukushima: conséquences radiologiques et premiers enseignements 9 février 2012, Paris

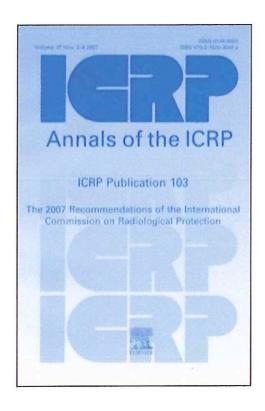


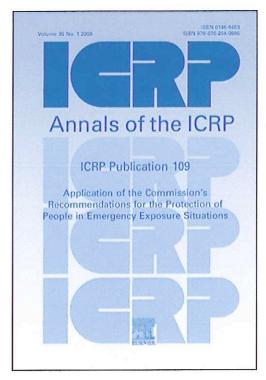
Plan de la présentation

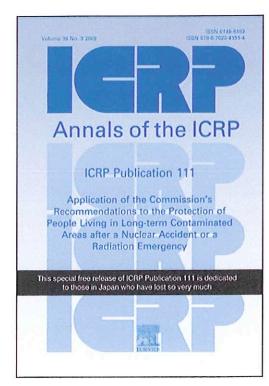
- Les recommandations de la CIPR
- La gestion de l'accident par les autorités
- L'engagement des acteurs locaux



Publications CIPR 103, 109 et 111









Les situations d'exposition

- Planifiées: situations d'exposition qui résultent de l'introduction et l'exploitation délibérées de sources donnant lieu à des expositions pouvant être anticipées (normales) ou non (potentielles)
- D'urgence: situations d'exposition qui résultent d'une perte de contrôle d'une source planifiée ou d'un acte de malveillance et qui nécessitent des actions urgentes et en temps opportun
- Existantes: situations d'exposition qui pré-existent à la décision de les contrôler, incluant le fond naturel de rayonnement, l'héritage du passé et les expositions prolongées pouvant faire suite aux urgences. La caractérisation des expositions est un préalable pour les contrôler



L'approche recommandée par la CIPR

- Réduire et maintenir les expositions aussi bas que raisonnablement possible (Principe d'optimisation) tout au long du processus
- Adopter la valeur maximale de 100 mSv en termes de dose résiduelle (Niveau de référence) pour planifier les situations d'exposition d'urgence
- Mettre en place dès que possible les conditions et les moyens pour que les acteurs concernés et la population puissent s'engager dans la gestion de la situation
- Adopter l'objectif à long terme de réduire et maintenir les expositions en dessous de 1 mSv/an (Niveau de référence) pour les situations d'exposition existantes résultant d'une urgence radiologique



Les caractéristiques de la gestion post-accidentelle

Situation d'exposition d'urgence

- Actions pour réduire les expositions
- Décisions centralisées
- Caractérisation de la situation radiologique
- Niveau de référence dans la plage 20-100mSv/an

Décision des autorités

Situation d'exposition existante

- Actions pour réduire les expositions et améliorer les conditions de vie
- Décisions décentralisées
- Auto-protection et culture radioprotection
- Niveau de référence dans la partie basse de la plage
 1-20 mSv/an

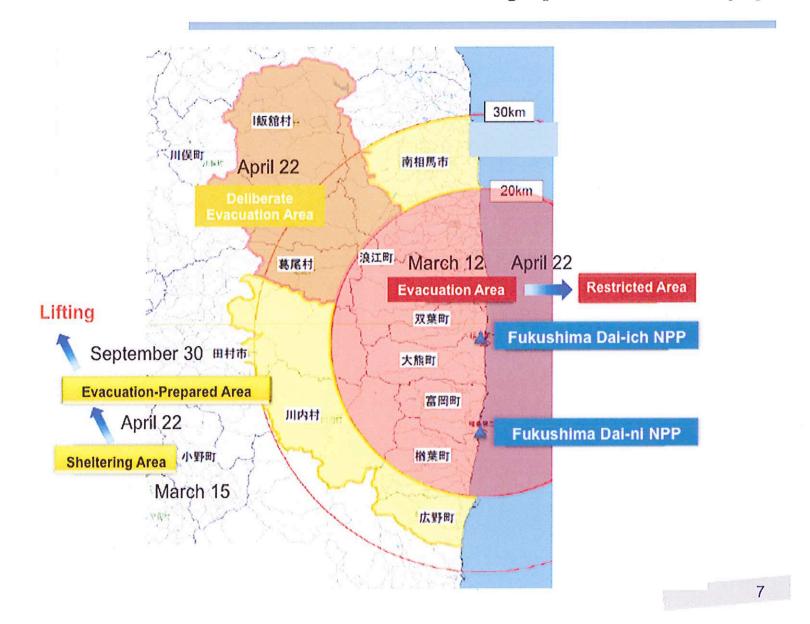


Le 'dialogue' entre la CIPR et les autorités japonaises

- Lettre ouverte de Claire Cousins sur le site CIPR 21 mars
 Expression de sympathie. Rappel des principales recommandations de la Commission pour les situations post-accidentelles
- Mise à disposition gratuite de la Publication 111
- Session spéciale à Séoul à l'occasion de la réunion de printemps de la Commission – 15/18 avril
- Création d'un groupe de travail (TG 84) sur les premiers enseignements de l'accident
- Participation de 16 membres de la Commission au Symposium International sur le risque radiologique – Fukushima, 11/12 sept.
- Mission du Comité 4 en Biélorussie 29 sept/4 oct.
- Lancement de l'Initiative de Dialogue courant octobre
- Audition publique au Ministère de l'Environnement 28 nov.



Les décisions des autorités japonaises (1)





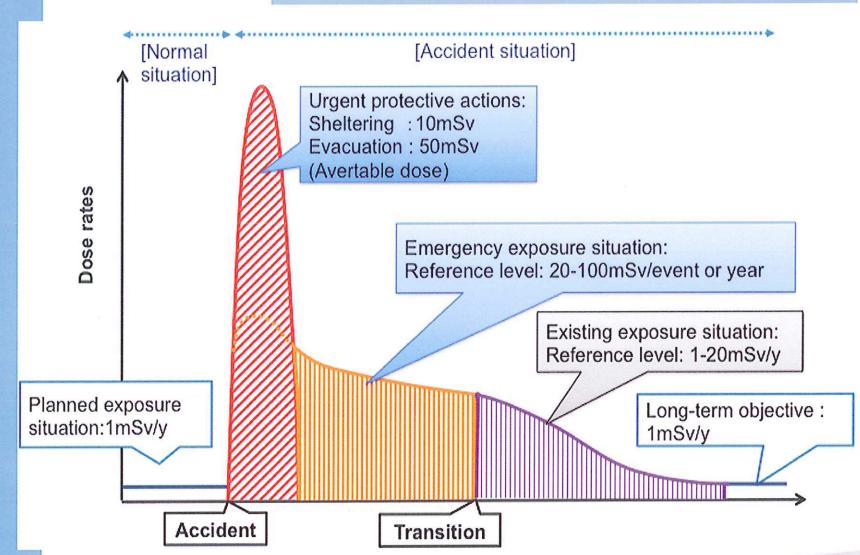
Les décisions des autorités japonaises (2)

- 17 mars: Adoption de valeurs provisoires pour les aliments et l'eau de boisson
- 19 mars: Restriction de l'usage de l'eau de boisson
- 21 mars: Restriction de la consommation des légumes et du lait
- 5 avril: Restriction de la consommation des produits de la pêche
- 10 avril: Décision d'évacuer les personnes dans les zones affectées si la dose annuelle prévisionnelle est > 20 mSv/an
- 19 avril: Décision de décontaminer les écoles
- 22 avril: Restriction de la consommation du riz
- 3 juin: Lancement du programme de décontamination
- 4 août : Projet concernant la levée des mesures d'urgence (20 mSv/an + optimisation + objectif de 1 mSv/an à long terme)
- 30 sept.: Fin de la mesure d'évacuation de la zone des 20-30 km
- En préparation: Fin de la mesure d'évacuation de la zone des 20 km

8



L'approche des autorités japonaises





L'engagement des acteurs locaux

- La mesure pluraliste
- La participation aux travaux de décontamination
- Le dialogue avec la CIPR
- Internet et les réseaux sociaux



Travaux de décontamination organisés par la mairie de Date





Décontamination de l'école primaire de Tominari (personnel et parents d'élèves)





L'initiative de dialogue

- Discussions en octobre avec des professionnels de Fukushima et des ONG engagées dans les travaux de décontamination sur la mise en œuvre pratique des recommandations de la CIPR
- Organisation d'un premier Dialogue fin novembre entre des représentants de la Préfecture de Fukushima, de professionnels locaux, d'ONG, de communautés locales et des représentants biélorusses, norvégiens et français ayant une expérience directe de la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl
- Une trentaine de participants en présence de la presse locale et nationale
- Déclaration finale adoptée par tous les participants de poursuivre le dialogue en vue d'engager des actions concrètes

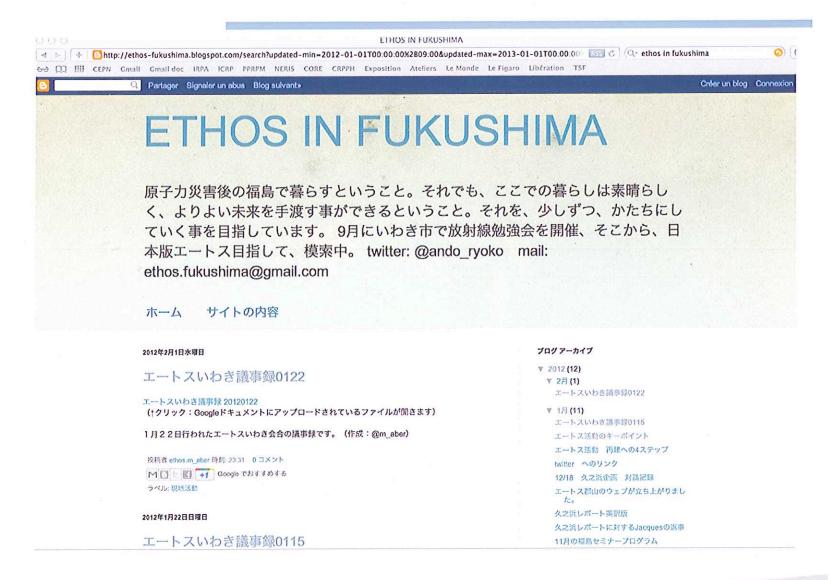


La réunion de dialogue de Fukushima 26-27 novembre 2011





Internet et les réseaux sociaux





Conclusion

- Les autorités japonaises n'étaient pas préparées à faire face à un accident d'une telle ampleur
- Les recommandations récentes de la CIPR (103, 109 et 111) ont guidé les décisions du gouvernement
- Le programme de décontamination est une première
- Forte mobilisation des acteurs locaux pour assurer la protection et le redémarrage des activités économiques et sociales
- Rôle important de la mesure pluraliste et des réseaux sociaux
- La gestion des denrées alimentaires et l'organisation de surveillance sanitaire sont les prochains challenges